

NOTE D'ORIENTATION ET DE DIALOGUE N°1

L'engagement citoyen dans les projets scientifiques : enseignements à partir de la consultation citoyenne *Starfish 2030*

AVRIL 2022

Le Comité des parties prenantes de l'Ifremer constitue un outil au service d'un dialogue régulier et approfondi avec la société civile. Placé auprès du conseil d'administration, il soutient sa démarche d'ouverture à la société, en répondant aux objectifs suivants :

- Etre à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes concernées par les activités de l'Ifremer pour mieux anticiper et comprendre leurs besoins et leurs attentes ;
- Prendre en compte ces attentes dans la conduite de ses activités et ajuster en conséquence la stratégie de l'Institut ;
- Réduire le risque de méconnaître ou mésestimer les préoccupations ou savoirs propres des parties prenantes concernées par les activités de l'Ifremer ;
- Recueillir, en particulier par des auditions, des données et informations détenues par les parties prenantes, notamment dans le cadre de la production d'avis et de recommandations.

Le comité des parties prenantes s'organise en groupes de travail pour répondre aux sollicitations de l'Ifremer. Le résultat de ses travaux est publié dans des notes d'orientation et de dialogue (NOD) transmises au président du conseil d'administration et partagées avec les équipes de l'Ifremer.

Contexte

Avant le lancement de l'une des cinq Missions du programme cadre Horizon Europe, la *Mission Starfish 2030 - Restore Our Ocean and Waters*, Pascal Lamy, président du *Mission Board Oceans*, a souhaité mener plusieurs enquêtes au sein de différents pays sur le rapport des citoyens à « l'hydrosphère ». Avec 6.600 réponses obtenues en 20 jours, la consultation citoyenne menée en France et pilotée par l'Ifremer a témoigné d'**un intérêt des citoyens pour les questions relatives à la santé du système aquatique et d'une capacité de mobilisation autour de ces questions.**

L'expérimentation a été utile à la Mission et renseigne sur **le besoin de connaissances de la population, la demande de moyens pour agir et la prise en compte de son expertise dans les processus de recherche.**

Saisine de l'Ifremer

À la demande de l'Ifremer, le comité des parties prenantes s'est réuni les 7 et 8 février 2022 en séance plénière pour délibérer collectivement des éventuelles suites à donner à cette expérience de dialogue avec la société et sur la manière dont un tel outil pourrait servir les activités de l'institut.

- Quel bilan retirer de cette consultation en termes de méthodologie ou de résultats ?
- L'Institut doit-il renouveler ce type d'enquête grand public ?
- Doit-on à l'avenir cibler certains publics à interroger ?
- Selon la thématique, le territoire ou d'autres ?
- Doit-on inscrire ces consultations dans la durée, autour de panels et de forums plus ou moins pérennes ?
- Comment prendre en compte ces résultats dans la conduite des travaux de l'Ifremer ?

Réponse du comité des parties prenantes et propositions d'orientations

Le CPP souligne que l'enquête réalisée par l'Ifremer en France dans le cadre de *Starfish 2030* a reçu un fort taux de réponse, témoignant d'une efficacité de la méthode, d'une forte capacité de mobilisation du public sur le sujet de l'océan et du système aquatique en général, mais aussi d'une bonne organisation des réseaux d'acteurs concernés pour faire connaître cette enquête. C'est donc une expérimentation intéressante, dont le CPP souhaite tirer des leçons.

A partir de l'expérience *Starfish 2030*, le présent avis distingue deux types de questions ayant trait à l'engagement des citoyens dans les Missions de la politique de recherche européenne. Il est en effet important de différencier consultation, d'une part, et participation, d'autre part, ce dernier terme impliquant une forme d'intégration dans les processus de travail ou les décisions de la politique de recherche, au-delà d'une forme de sondage à caractère consultatif.

Dans cet avis, la question de l'engagement citoyen est considérée comme renvoyant non seulement aux citoyens et à la population en général, mais aussi à l'engagement des publics concernés (socioprofessionnels, société civile...). Ces deux catégories sont en effet toutes les deux cruciales dans le concept même des missions, telles qu'entendues par la politique de recherche européenne.

1/ Reconduire une telle enquête, pour quoi faire et à quelle échelle ?

Vu ses bons résultats ¹ en termes de participation et vu la pertinence des enseignements sur le souhait d'engagement des citoyens et des groupes concernés par la politique de recherche, un exercice de type *Starfish* mériterait d'être répliqué mais suppose de clarifier l'objectif de la reconduction. Cet avis discute plusieurs objectifs et options possibles, qui paraissent toutes potentiellement intéressantes.

¹ <https://www.ifremer.fr/Espace-Presses/Communiqués-de-presses/Mission-Starfish-2030-de-Pascal-Lamy-Decouvrez-les-résultats-de-l-enquete>

- **Pour monitorer les attentes et l'état des connaissances au niveau européen**

Les membres du CPP s'accordent à souligner que, pour la Mission *Océan et Système Aquatique*, ce type d'enquête mériterait d'être diffusé à l'échelle européenne, notamment au sein des pays non enquêtés à l'occasion du premier exercice, ce qui supposerait un financement spécifique et un travail méthodologique approfondi. La reconduction de l'enquête permettrait une mutualisation à l'échelle européenne et la correction de certains biais, tant dans l'échantillon de répondants — pour aller chercher la population la plus générale — que dans la forme des questions posées — pour mettre en regard l'état des connaissances scientifiques et la perception des enjeux par les répondants — et ceci tout en acceptant certains biais.

Il apparaît pertinent de réfléchir à la création d'un **baromètre du rapport des citoyens à l'hydrosphère**, dont la portée pourrait être nationale ou européenne, et qui impliquerait de fédérer autour de sa création tous les acteurs concernés. L'hydrosphère pourrait par exemple devenir une thématique de l'Eurobaromètre européen².

Quel que soit son périmètre, un baromètre du rapport de la société à l'hydrosphère permettrait d'une part de suivre l'évolution des connaissances en prenant, à intervalle régulier, le pouls de la société. Ce baromètre constituerait un outil de référence en fonction duquel agir, programmer ou ajuster des actions. Un tel outil permettrait d'autre part de diffuser de l'information. En offrant la possibilité aux enquêtés de s'informer sur l'état de la connaissance, une enquête constitue également un vecteur de communication. Ceci est d'autant plus important si cela permet d'engager un dialogue avec une population cible dans le temps.

Les résultats de l'enquête ont fait apparaître un besoin et même une demande de connaissances, notamment scientifiques, de la part des répondants. Pour un institut tel que l'Ifremer, cette enquête est aussi l'occasion de mieux identifier, en questionnant ses cibles, les relais de communication pertinents pour la diffusion d'une information crédible. Mieux identifier ces relais de communication c'est aussi agir en faveur du rétablissement de la confiance dans la connaissance scientifique.

Si un tel outil devait être envisagé, il serait nécessaire de mutualiser les efforts de mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la diffusion de la connaissance des océans et qui développent déjà un certain nombre d'outils complémentaires.

- **Pour toucher un public plus large et mieux comprendre les citoyens non experts**

Pour une large diffusion de cette enquête, l'Ifremer a mobilisé de nombreux partenaires institutionnels et acteurs de l'eau, dont les universités et autres organismes de recherche, les centres de culture scientifique et technique, les agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité et plusieurs organisations professionnelles dont le Cluster maritime français, Armateurs de France, le CNPMM, le CNC... L'enquête s'est adressée à une population active (25-40 ans | 40-65 ans), aux étudiants et aux jeunes, via les universités et les CCSTI (16-25

² Depuis septembre 1973, la Commission européenne effectue tous les six mois, des sondages d'opinion publique dans tous les États membres de la Communauté. L'Eurobaromètre repose sur une série de questions identiques pour tous les pays et soumises à des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population. Réalisés par des instituts nationaux de sondage selon des méthodes scientifiques, ces sondages réguliers permettent de mesurer et de comparer les attitudes et les réactions des citoyens européens sur différentes thématiques.

ans) et dans une moindre mesure, aux plus de 65 ans, sous-représentés parmi l'ensemble des répondants.

S'ils ne sont pas tous professionnels de l'eau ou du milieu marin, c'est le cas d'une proportion significative des répondants (45%). **Les réponses ont donc été collectées auprès de citoyens déjà engagés et plutôt experts.**

En termes de répartition géographique, du fait d'une exclusivité de diffusion presse accordée à Ouest-France et d'un ancrage fort des activités de l'Ifremer à l'Ouest, on observe, parmi les répondants, une surreprésentation de la Bretagne (22% Bretagne, pour 5% de la population française). La « conscience de l'eau » n'est pas uniquement liée au fait de vivre près de la mer. En effet, 85% des répondants se déclarent vivre à proximité de l'eau, la moitié proche de la mer, l'autre moitié proche d'une eau intérieure (lac, rivière).

Ces premiers résultats marquent **la forte capacité de mobilisation des réseaux « eau et océan »** au sein desquels l'information circule rapidement. Cela a largement contribué au succès de l'enquête mais a en parallèle induit un biais dans les résultats. **Une des questions clés concerne donc les publics que cette enquête n'a pas réussi à toucher et la manière d'aller chercher « un cran plus loin » les citoyens français** : ceux qui ne s'intéressent pas aujourd'hui à l'océan, ceux qui n'entendent jamais la science.

Si cette consultation devait s'inscrire dans le temps et dans l'espace, tel un baromètre du rapport des citoyens à l'hydrosphère, il faudrait en effet procéder à un découpage de la population selon différents critères, notamment géographiques et socioprofessionnels. On pourrait notamment chercher à expliquer le paradoxe de la sous-représentation des plus de 65 ans parmi les répondants, alors qu'on pouvait faire l'hypothèse que le canal de la presse régionale et des mouvements associatifs aboutirait plutôt à leur surreprésentation.

Parce que l'hydrosphère est un tout et sa santé un enjeu global et que ce type d'outil présente le double avantage de sonder, d'une part, et de diffuser, d'autre part, l'ambition serait finalement « d'embarquer le plus grand nombre ». C'est bien l'esprit de la question de l'engagement citoyen dans la Mission.

- **Pour mieux comprendre et qualifier la volonté d'engagement citoyen**

Un des enseignements clés de l'enquête *Starfish 2030* porte sur le souhait d'engagement des citoyens. A l'articulation entre la démarche de consultation et le mot d'ordre de participation et d'engagement citoyen qui est présent dans le concept de « Mission », un des objectifs d'une prochaine consultation serait précisément de **se focaliser, au-delà du besoin de connaissance déjà évoqué, sur ce dont les citoyens ont besoin pour s'engager** : quel est leur attachement à l'océan ? comment souhaitent-ils agir ? Il s'agit de mieux comprendre le besoin d'accompagnement de la population.

Des spécialistes de sciences sociales pourraient indiquer comment procéder à cet effet. Des techniques de focus groups pourraient, par exemple, utilement précéder l'établissement d'un prochain questionnaire d'enquête.

2/ Passer de la consultation à l'engagement : une réelle prise en compte des attentes sociétales dans l'orientation de la recherche

Une nouveauté d'importance des « Missions » repose sur la manière de faire participer les citoyens, communautés d'acteurs et partenaires socioprofessionnels à la recherche. Les

multiples formes de démocratie participative rendent possible et nécessaire de repenser la manière dont la société civile peut contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques qui auront une influence positive sur le quotidien des citoyens européens.

L'enquête révèle au moins trois types de demandes des citoyens et acteurs concernés pour pouvoir s'engager.

- Avant tout, **mieux connaître**, condition nécessaire à l'engagement. Cela renvoie à l'enjeu d'acculturation scientifique — vulgarisation et diffusion d'une information vérifiée et condensée — mais aussi à l'utilisation des **dispositifs de consultation comme moyens d'accès à la connaissance** et à l'expertise.
- **Trouver les moyens d'agir** pour protéger l'environnement. Cette aspiration constitue une condition de l'engagement des citoyens. L'engagement associatif est une ressource essentielle à cet effet. Les propositions issues des travaux du comité de mission *Starfish 2030*, concernant un **Erasmus Bleu et un service civique bleu** ont été identifiées par le CPP comme des propositions utiles permettant aux citoyens de s'approprier les enjeux de l'océan par l'action et l'expérience vécue.
- **Participer aux « moments clés » de décision de la recherche.** C'est l'enjeu central de la question de l'engagement des citoyens : faut-il et peut-on embarquer les citoyens dans les processus de décision et de mise en œuvre de la politique de recherche ? Sur ce point le CPP a exprimé des avis plus contrastés.

En matière de participation à la politique de recherche, le CPP s'est appuyé sur l'expérience de certains de ses membres en matière de dispositifs participatifs et a suggéré de distinguer différents modes de participation des citoyens à la recherche et a dégagé quelques principes.

Le CPP a distingué trois temporalités de participation des citoyens à la recherche :

- **Les décisions de cadrage, d'orientation et de programmation des questions prioritaires de recherche.** Si développer la participation des acteurs concernés à ces décisions de programmation semble faire consensus au sein du CPP, l'idée de faire participer des citoyens - par un dispositif de jury citoyens par exemple - est moins consensuelle. Plusieurs membres du CPP ont souligné qu'il est possible « d'armer » le citoyen non expert pour qu'il puisse exprimer ses attentes en matière d'objectifs de la recherche ou de questions posées à la recherche, et cette possibilité est constitutive de l'esprit des « missions ». Elle permet de faire émerger de nouvelles questions ou attentes, face à des intérêts en place qui ne verraient pas forcément d'un bon œil le déploiement d'un certain nombre de changements, pourtant nécessaires dans une logique de transition. Si une telle option est explorée, il faudrait le faire avec une grande attention portée aux principes mentionnés ci-dessous.
- **La mise en œuvre de la recherche**, dans une logique de sciences participatives, dont l'exemple le plus courant est celui de la collecte participative de données, suppose de codéfinir un projet de recherche en y associant des acteurs concernés (associations, usagers, socioprofessionnels). La connaissance empirique des acteurs socioprofessionnels n'est pas toujours bien intégrée dans la recherche, il est donc pertinent de chercher à améliorer ces dispositifs. Le montage de tels projets peut passer par des réseaux d'acteurs. Le CPP lui-même peut servir de relais.
- **La mise en discussion des résultats et l'évaluation de la recherche.** Là aussi, la valorisation auprès des acteurs concernés paraît une très bonne chose, notamment si

l'on envisage une clarification des résultats de la recherche auprès des parties prenantes, au sein des territoires impactés. De telles démarches pourraient engager une dynamique vertueuse pour une plus grande implication citoyenne et alimenter les décisions de programmation.

Le CPP recommande donc d'être très clair sur **la phase d'engagement dont il est question**, et sur **l'objectif poursuivi** si une forme de participation des citoyens, au-delà des acteurs concernés, est expérimentée. Il est cependant clair que ces trois phases constituent en fait un cycle. Pour que l'Ifremer ou la « mission » à l'échelle européenne soient en capacité de définir les étapes clés de participation dans la politique de recherche, il faut aussi tenir compte de l'existant à l'échelle française et européenne (appels à projets sur Science et Société, Sciences Avec et Pour la Société, Assises du tiers secteur de la recherche...) pour définir ce qu'il convient de faire en plus de ces différentes démarches et programmes.

Le CPP a également exprimé quelques principes qui semblent importants pour garantir que la participation tienne ses promesses, autant pour l'efficacité de l'engagement que pour éviter la déception des citoyens ou des acteurs engagés. Tout ce qui est mentionné par la suite sous le terme de « citoyens » s'applique autant aux citoyens en général qu'aux usagers, acteurs et groupes concernés, notamment socioprofessionnels, même si ces derniers ont évidemment une expertise plus importante que les citoyens en général.

- **L'accès à la connaissance comme condition de l'engagement** : Les membres du CPP soulignent avant tout que pour pouvoir participer, il faut être bien informé et avoir eu accès à la connaissance vérifiée. Le champ de la participation du public repose en général sur des dispositifs variés (jurys citoyens, conventions citoyennes...) dans lesquels, pour pouvoir participer activement à la décision, les citoyens sont mis en situation dans une phase initiale par des formes diverses d'accès à l'expertise ou de formation, qu'ils peuvent d'ailleurs demander à compléter. Les outils de consultation tels que des enquêtes suivies dans le temps peuvent aussi constituer un dispositif d'accès à la connaissance.
- **Cibler la réponse à la demande d'engagement** : Si les enquêtes préalables ont permis de mieux comprendre la demande d'engagement — sur quelle étape du cycle de la politique de recherche ? Sur quelle thématique ? Par exemple la qualité de l'eau sur laquelle beaucoup de répondants à l'enquête *Starfish 2030* se sont dit concernés — cela permettra de mieux cibler ce qui nécessite prioritairement de mettre en place des dispositifs participatifs, dans l'objectif d'éviter la sur-sollicitation des parties prenantes et des citoyens.
- **Un engagement dès l'amont plutôt que seulement à l'aval**. La participation et l'engagement sont d'autant plus efficaces qu'ils ont lieu en amont de décisions clés, notamment au moment de la définition des questions de recherche, plutôt qu'au cours du processus de recherche, au moment de la collecte participative de données par exemple.
- **Retour et transparence vers les citoyens et les territoires**. Lorsque les citoyens participent à une décision d'orientation de la recherche, il est important de faire des retours sur l'usage qui est fait de leur avis, de leurs conseils, ou des données qu'ils ont co-produites. C'est une forme de rétribution de leur engagement. Comme le temps de la science est long, il faut s'assurer de faire des retours intermédiaires, avant l'achèvement des projets, au risque d'une désaffection pour la dynamique d'engagement.

- **Clarifier la nature de la décision et le rôle du dispositif participatif.** Toutes les décisions ne peuvent pas être coproduites avec les citoyens ou acteurs engagés. Dans certains cas, il s'agit de coconstruire une série d'options, parmi lesquels le pilote arbitrera. Dans d'autres cas, il s'agit de produire un avis à caractère consultatif. La déception qu'il faut absolument éviter — les citoyens ayant l'impression qu'on leur a demandé leur avis pour rien — provient de malentendus sur le périmètre de la codécision.
- **Consulter aussi les chercheurs et comprendre les obstacles qu'ils rencontrent pour mettre en place des démarches participatives.** La mise en œuvre de démarches associant les parties prenantes peut rencontrer des obstacles au sein des institutions de recherche — par exemple, la remise en cause des données issues du crowdsourcing. Des auditions ou enquêtes auprès des scientifiques seraient très utiles pour pouvoir lever ces obstacles. Les chercheurs pourront aussi mentionner des besoins d'accompagnement ou de formation et d'outillage, pour qu'ils puissent participer efficacement à de telles démarches.
- **Attention aux enjeux de confidentialité et de secret industriel.** Ces démarches d'ouverture viennent en contradiction avec certains enjeux de confidentialité et de secret industriel.

3/ Propositions d'orientations

La reconduction de l'enquête implique d'y consacrer du temps et des moyens et de questionner la méthodologie la mieux adaptée aux objectifs recherchés. Il s'agit de modéliser l'enquête dans le temps et dans l'espace, et dans un souci d'efficacité de la participation :

- De définir les populations cibles avec lesquelles organiser le dialogue avant de programmer des projets scientifiques ;
- D'identifier leurs besoins et qualifier le niveau de connaissance, pendant les projets, à travers des dispositifs participatifs originaux, qui intègrent la formation des citoyens ;
- D'associer les citoyens à la diffusion des résultats et des connaissances acquises.

Quel que soit le but poursuivi, le déploiement d'une enquête grand public nécessite la définition d'une méthodologie et d'un calendrier. Ces outils permettront de préciser les moyens nécessaires à son déploiement.

- **Elargir le panel**

Pour pallier le risque d'auto-confirmer la communication faite par la science auprès des acteurs concernés, il faudrait envisager une enquête très grand public et déterminer, par une technique d'échantillonnage et l'intervention d'un professionnel des enquêtes, un panel tout à fait représentatif de la population cible (nationale, européenne ...). Dans ce cadre un partenariat avec la presse quotidienne régionale, au-delà de Ouest France, serait intéressant à envisager.

- **Identifier une population cible**

Les résultats d'une telle consultation peuvent être complétés par le suivi de panels plus sectorisés, qualifiés ou non. Une approche intéressante suggère en effet de suivre des populations « cible » dans le temps en s'appuyant sur des réseaux préexistants dont il pourrait être intéressant de suivre l'évolution de l'état des connaissances des adhérents.

La philosophie des « Missions », qui propose d'embarquer le plus grand nombre pour atteindre les objectifs fixés, ne doit pas faire oublier les attentes très concrètes de certaines professions ou certains territoires. Mieux valoriser les connaissances et expertises spécifiques de certains acteurs dans les projets de recherche et mieux connaître leurs préoccupations sont des enjeux essentiels pour un institut tel que l'Ifremer. Cela implique une organisation du dialogue et un suivi dans le temps. Parmi les structures à suivre, on peut citer le Cluster maritime français qui rassemble des professionnels des grandes filières économiques traditionnelles et émergentes et ses déclinaisons ultramarines et européennes ou encore les organisations professionnelles.

Un suivi de réseaux nationaux plus « grand public » comme les éco-délégués de l'éducation nationale³ peut être intéressant. Dans cette logique, la construction d'un projet en lien avec le comité national de l'éducation au développement durable pour l'océan et les mers⁴ serait tout à fait pertinent. La reconduction d'une telle enquête pourrait permettre d'observer la manière dont les enjeux contemporains liés aux océans sont compris par nos concitoyens et plus particulièrement les plus jeunes et de comprendre la manière dont la connaissance « perfuse » réellement dans le réseau des éco-délégués et par quels canaux.

En installant un dialogue avec un tel réseau, on rejoint l'idée d'un baromètre de l'état des connaissances, de la perception des enjeux et de l'engagement de la jeunesse. Un exercice de dialogue avec les jeunes générations s'inscrit dans une logique prospective. Si leurs aspirations ne viennent pas immédiatement influencer les projets de recherche ou accompagner des prises de décisions complexes, ils peuvent nourrir des dynamiques futures.

L'éducation au développement durable permet d'appuyer réellement la promotion d'une culture citoyenne et de porter aussi les enjeux des vocations scientifiques et notamment celles des jeunes filles, sous représentées dans ces filières. Il y a donc un enjeu de démocratisation d'accès aux filières scientifiques.

- **Etre innovant dans la forme**

Aujourd'hui, la science semble porteuse d'un message culpabilisant puisqu'elle oblige le citoyen à voir ce qui est difficile dans les changements de comportement nécessaires face à l'urgence environnementale. Il est important de questionner la forme, pour permettre un dialogue avec les acteurs et les citoyens qui propose des solutions, des moyens d'agir et de miser sur l'enthousiasme et la curiosité mais aussi la beauté des écosystèmes et paysages marins. Des solutions sont donc à explorer sur la forme de l'interaction avec les acteurs et les citoyens : plus ludique, plus visuel, travaillant sur les imaginaires et les récits ...

Il est important de mobiliser les nombreux outils numériques existants qui facilitent largement la participation des citoyens : par exemple, en matière de collecte participative de données pour la recherche, de nombreuses applications numériques existent, elles ont été inventoriées et certaines labellisées.

³ Ces 250.000 élèves - acteurs portent et animent au sein des lycées, collèges et écoles primaires (CM1 – CM2) des projets écoresponsables et disposent d'un réel pouvoir d'agir. Ils sont les ambassadeurs de la transition écologique et du développement durable au sein de leurs établissements, partout en France.

⁴ <https://www.education.gouv.fr/comite-national-de-l-education-au-developpement-durable-pour-l-océan-et-les-mers-327221>

DG 2022 - 91

SAISINE 1 - NOTE DE CADRAGE

L'engagement citoyen dans les projets scientifiques : le cas de la consultation citoyenne *Starfish 2030*

Au premier semestre 2022, la France exercera la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Dans ce cadre, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) organise une série d'événements qui s'inscrivent dans l'agenda et les programmes de travail européens. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'ESRI français et européens autour des trois grandes priorités qui seront portées par la présidence française et qui se déclinent dans le triptyque relance, puissance et appartenance.

La **Conférence de haut niveau sur l'engagement citoyen dans les Missions européennes** sera un temps fort de ce programme. Elle se tiendra le **21 mars 2022** à Paris au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

L'événement s'articulera en deux temps :

- Un temps de débat d'idées, autour de conférences et de tables rondes sur la participation et l'engagement des citoyens dans la recherche en général et dans les Missions en particulier ;
- Un forum de la société civile et de la recherche, qui présentera des projets et/ou des solutions concrètes pour la participation et l'engagement des citoyens dans les Missions et qui prendra la forme de stands et d'espaces de démonstration dédiés

Dans le cadre du forum et suite à un appel à manifestation d'intérêt, des porteurs d'idées auront la possibilité de présenter des « side-events » en lien avec l'engagement citoyen dans les projets scientifiques.

Dans ce contexte, l'Ifremer organise un événement portant sur les résultats d'enquête *Starfish 2030 - Restore our Ocean and Waters* et souhaite, dans une approche réflexive, y associer les membres de son comité des parties prenantes.

En savoir plus sur l'appel à idées : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/appel-idees-conference-et-forum-de-haut-niveau-sur-l-engagement-citoyen-dans-les-missions-europennes-51850>

#Missions2022

Nouveautés majeures d'Horizon Europe, programme cadre de recherche et d'innovation de l'UE, les Missions sont des outils qui visent à apporter des réponses concrètes à l'horizon 2030 pour relever certains des plus grands défis auxquels l'Europe et le monde sont confrontés.

- Adaptation au changement climatique
- Santé des océans, des mers, des eaux côtières et continentales
- Cancer
- Villes intelligentes et neutres en carbone
- Santé des sols et alimentation

Les Missions visent à donner un nouveau rôle à la recherche et l'innovation en adoptant une approche globale et en redéfinissant la relation avec les citoyens. Les concepts de co-conception et de mise en œuvre en commun avec les citoyens sont en effet au cœur de l'ADN de cette nouvelle approche portée par la Commission et les États membres. Des moyens significatifs sont alloués aux Missions par la Commission européenne.

En savoir plus sur les cinq Missions de l'UE : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/lancement-des-cinq-missions-de-l-ue-28238>

Santé des océans, des mers et des eaux côtières et intérieures - Mission « régénérer notre océan et nos eaux »

Il s'agit de l'une des cinq Missions du programme cadre Horizon Europe. Elle portera sur l'étude, la restauration et la protection des eaux européennes d'ici 2030.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et la biodiversité : dont au moins 30% des zones maritimes de l'UE protégées, 10% de la zone maritime de l'UE strictement protégée, 25.000 km de rivières à écoulement libre restaurées, et une restauration des écosystèmes marins et côtiers.
- Prévenir et éliminer la pollution : dont au moins 50% de déchets plastiques en moins en mer, 30% de moins de micro-plastiques rejetés dans l'environnement, 50% de pertes de nutriments en moins, et réduction de 50% de l'utilisation et des risques liés aux pesticides chimiques.
- Rendre l'économie bleue de l'UE neutre en carbone et circulaire : via un objectif de zéro émission maritime nette, une aquaculture à faible impact et sans émission de carbone, et une utilisation polyvalente, circulaire et à faible émission de carbone de l'espace marin et aquatique.

En savoir plus sur la Mission « régénérer notre océan et nos eaux » : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/research_and_innovation/funding/documents/ocean_and_waters_implementation_plan_for_publication.pdf

Le cas de la consultation citoyenne Starfish 2030

Face à ces défis, la mobilisation de la communauté scientifique est essentielle mais la dimension citoyenne a également toute sa place. Avant le lancement de cette Mission, et pour accompagner la mise en œuvre du premier rapport d'experts, Pascal Lamy, président du Mission Board Oceans, a donc souhaité mener plusieurs enquêtes au sein de différents pays sur le rapport des citoyens à « l'hydrosphère ». L'Ifremer a alors été sollicité par le Secrétariat général de la Mer et le Ministère de la Mer pour conduire cette enquête auprès des Français.

Parce que chacun est responsable de la protection et de la santé de ces milieux, les réponses et les propositions des citoyens devaient ainsi permettre d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre.

La consultation en 8 questions, relayée par de nombreux partenaires institutionnels de recherche, de culture scientifique et technique, professionnels de la mer, associations et ONG et par la presse, a rencontré un formidable succès avec 6.600 réponses obtenues en 20 jours auprès d'un public de citoyens engagés et plutôt experts. Une forte participation qui a permis de tirer de l'enquête un certain nombre de conclusions.

Synthèse de l'enquête Starfish 2030 : Quelles sont les mesures prioritaires pour protéger ce système aquatique ?

Pour la quasi-totalité des répondants (91%), l'océan, les mers, fleuves, les rivières constituent avant tout un environnement préservé ou à préserver. Un choix qui dit tant la valeur reconnue que la menace qui pèse. Un caractère d'urgence qui semble cependant s'estomper avec l'âge des répondants. Pour 40% d'entre-deux, l'hydrosphère est aussi reconnue pour ses fonctions d'approvisionnement (alimentation, eau potable, énergie...) et pour 1/3 des répondants, pour ses fonctions récréatives.

Si l'on considère les menaces qui pèsent sur le milieu aquatique, environ 90% des répondants retiennent les pollutions et contaminations ou encore la surexploitation des ressources comme des enjeux majeurs. 65% des répondants évoquent enfin les effets induits par le réchauffement climatique.

Parmi les pollutions citées comme affectant le plus le milieu aquatique, les plastiques, les pollutions liées aux activités industrielles et agricoles arrivent en premières positions. On observe une variation selon l'âge et la région d'habitation. En réponse, la réduction des rejets plastiques et des déchets en général ainsi que la mutation du modèle agricole apparaissent comme des mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Afin de protéger les écosystèmes aquatiques et promouvoir un usage durable de la biodiversité, les citoyens identifient quatre blocs de mesure efficaces :

- Éduquer, par l'enseignement et la sensibilisation en continu ;
- S'empêcher, en modérant l'utilisation des ressources ;
- Organiser, par la régulation et la gouvernance ;
- Réparer.

Pour lutter contre le changement climatique et ses effets, derrière une apparente dispersion des réponses, deux grandes attentes se dégagent :

- Une gouvernance efficace ;
- Des mesures ciblées.

Analyse complète de l'enquête Starfish 2030 :

<https://wwz.ifremer.fr/content/download/147877/file/Analyse%20compl%C3%A8te%20de%20l%27Enqu%C3%Aate%20Starfish%202030.pdf>

Bilan et perspectives à donner à la consultation citoyenne Starfish 2030

L'enquête menée à l'automne 2020 a donc été un succès et témoigne de l'intérêt de nos concitoyens pour les enjeux liés à l'océan.

Dans la continuité, l'événement organisé le 21 mars offre l'occasion à l'Institut de :

- 1/ Partager les résultats de cette expérience de dialogue avec la société**
- 2/ Examiner les suites à donner à cette expérience**

3/ Alimenter les réflexions sur l'engagement citoyen dans les projets scientifiques conduits par l'Ifremer notamment dans le cadre des projets pouvant découler de la Mission

Sur la base d'une présentation de l'enquête et de ses résultats et d'un rappel du contexte dans lequel elle s'inscrit par Geneviève Pons, membre de la *mission Starfish*, l'Ifremer souhaite que le CPP lui rende un avis sur cette enquête à l'issue de la séance plénière des 7 et 8 février. Cet avis abordera les questions suivantes :

- Quel bilan retirer de cette consultation en termes de méthodologie ou de résultats ?
- L'Institut doit-il renouveler ce type d'enquête grand public ?
- Doit-on à l'avenir cibler certains publics à interroger ? Selon la thématique, le territoire ou d'autres critères (sociologiques, professionnels ...) ?
- Doit-on inscrire ces consultations dans la durée, autour de panels et de forums plus ou moins pérennes ?
- Comment prendre en compte ces résultats dans la conduite des travaux de l'Ifremer ?

Le CPP désignera un ou une rapporteur.e chargé.e de restituer l'avis lors de la table-ronde organisée par Ifremer le 21 mars. En complément, une dizaine de places seront réservées pour une délégation de membres du CPP afin de leur permettre de prendre part aux débats et de restituer les échanges au sein du comité.

L'avis du CPP et les échanges au cours de l'événement organisé le 21 mars pourront alimenter de futurs travaux sur l'engagement citoyen dans les projets de recherche portés par l'Ifremer.

A Plouzané

Le 26 janvier 2022

François HOULLIER



Président-directeur général